

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1699

commission principale : développement économique

objet : **Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre - Avenant à la convention du 19 novembre 2001**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise (7 200 créations et 1 500 reprises en 2002), mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (ex-schéma de développement économique), développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine soutient l'association Vouloir entreprendre afin de permettre le développement de l'esprit d'entreprendre auprès du public étudiant de l'agglomération. Il s'agit d'un levier prioritaire pour développer le nombre de créations d'entreprises à potentiel. En effet, au-delà des différences structurelles, administratives ou autres, la culture entrepreneuriale reste peu développée en France. A population égale, les taux de créateurs d'entreprises sont de 3 à 5 fois plus élevés au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Comblar cette lacune, notamment auprès des publics étudiants, est un objectif prioritaire.

- Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont-l'idée d'entreprendre jusqu'à l'aval- le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets, depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale. L'action de l'association Vouloir entreprendre s'adresse tout particulièrement au public étudiant,
- une action sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivrées aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

- une démarche de partenariat

Une convention de partenariat entre la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon a été votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003 et a été intégrée au contrat d'agglomération.

Dans le cadre de cette convention, la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon soutiennent l'action de l'association Vouloir entreprendre afin de mieux sensibiliser un plus grand nombre d'étudiants de l'aire urbaine de Lyon et plus largement de Rhône-Alpes. Cela doit contribuer à l'augmentation du nombre de porteurs de projets, notamment en matière de création d'entreprises innovantes. L'association est positionnée comme le premier maillon de la chaîne de l'accompagnement en faveur de la création d'entreprises innovantes (avant l'école de management (EM) de Lyon pour la formation, Crealys pour l'accompagnement *ante* création et Novacite pour l'accompagnement *post* création) .

- La subvention à l'association Vouloir entreprendre dans le cadre de son programme annuel d'activité 2004

Créée en janvier 2002, l'association a développé trois types d'action :

- la mise en place de conférences pour les étudiants, réalisées pour un des établissements membres de Vouloir entreprendre ou mises en commun (conférences interétablissements) :

. 16 conférences transversales à Lyon et 10 à Grenoble en 2002-2003 pour un total de 2 361 étudiants,

. 11 conférences dédiées : 787 étudiants ;

- la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques de sensibilisation au sein des cursus des établissements membres de Vouloir entreprendre :

. formation de formateurs : 7 séances pour 169 formateurs,
 . dimension technologique et de marché : école catholique des arts et métiers (Ecam) : 106 étudiants,
 . électif création d'entreprise : école de commerce lyonnaise (ECL) ;

- la mise à disposition de ressources pédagogiques pour les établissements (intervenants spécialistes de l'entrepreneuriat mais aussi cas pédagogiques, méthodes, jeux) :

. jeu Mime,
 . réalisation d'étude de cas,
 . co-animation de cas ou de simulations : 400 étudiants concernés.

- Des réussites avérées

. l'adhésion des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération lyonnaise à l'association témoigne de sa reconnaissance,

. l'audience des conférences et les taux de satisfaction supérieurs à 80 % attestent de la qualité de la réponse et du savoir-faire de Vouloir entreprendre face aux attentes du public étudiant,

. une visibilité nationale, voire internationale.

- *Les voies de progrès*

L'association, afin de maximiser l'impact de ses actions, doit s'employer à augmenter les opportunités de sensibilisation pour les étudiants et leur permettre l'approfondissement progressif de cette sensibilisation. Pour cela, le plan d'action de l'association est orienté de manière à permettre :

- le développement des outils de sensibilisation les plus efficaces,
- la mise en œuvre et le transfert progressif de ces outils vers les étudiants et les établissements membres de l'association,
- les mesures d'impact à long terme de l'action de Vouloir entreprendre restent à affiner pour proposer des modes d'évaluation pertinents.

- *Le plan d'action 2004*

. *L'expérimentation* : test d'actions de sensibilisation :

Ce volet de l'action de Vouloir entreprendre constitue le laboratoire qui permet de mieux cerner quelles interventions sont les plus appropriées pour la sensibilisation avec quels objectifs pédagogiques et dans quels contextes de formation (public, diplôme préparé, etc.).

En 2003-2004, plusieurs actions sont ainsi lancées à titre expérimental après avoir fait l'objet d'une discussion et d'une validation par les membres (Campus création, journées création) ;

. *L'accompagnement* ou la mise en place régulière de formations (conférences, sessions de cours, séminaires pour formateurs, etc.) :

Ces formations permettent d'entretenir la légitimité de Vouloir entreprendre vis-à-vis des membres par la qualité des formations mises en place. Elles constituent, en outre, un moyen d'initier la mise en œuvre de certaines actions au sein des différents établissements. Vouloir entreprendre n'a pas vocation à porter ces actions sur le long terme ;

. *Le transfert* ou l'organisation du transfert pour la maîtrise d'œuvre des actions :

L'objectif de ce transfert consiste à développer la capacité des établissements en interne à prendre en charge la mise en œuvre des actions de sensibilisation qui correspondent aux objectifs qu'ils se fixent. Ce transfert passe par l'appui des enseignants, des étudiants et l'intégration par les directions des établissements de la sensibilisation comme un élément constitutif -bien qu'à des niveaux divers- de leur politique de formation ;

. *La valorisation* ou le suivi des actions transférées :

Les membres de Vouloir entreprendre sont demandeurs d'un outil de veille qui stimule une réflexion collective et donne sens aux orientations qu'ils prennent en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat. A travers ses actions, Vouloir entreprendre a constitué un lieu d'échanges de pratiques entre professionnels de la pédagogie (enseignants, consultants). La mise en place d'outils systématiques de veille et de prospective permettra de structurer cette observation.

- *Le plan d'action de Vouloir entreprendre pour 2004*

Il s'agit d'amplifier et d'entretenir la dynamique qui permet de passer continuellement d'un niveau d'action à un autre (de l'expérimentation à la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'œuvre au transfert, du transfert à la valorisation).

. *Expérimentation* :

- . club Entrepreneurs étudiants,
- . Campus création,
- . journées création ;

. L'accompagnement :

- . 10 conférences interétablissements à Lyon,
- . 5 conférences interétablissements à Grenoble,
- . 6 formations de formateurs,
- . 20 conférences dédiées,
- . séminaire design,
- . études comparatives,
- . mallette pédagogique ;

. Le transfert :

.réseau Mime - partage des pratiques pour l'animation d'un outil pédagogique commun : le jeu méthode initiative métier d'entrepreneur,

- . conférences dédiées ;

. La valorisation :

- . étude sur l'esprit d'entreprendre chez les étudiants rhône-alpins,
- . assises nationales de la création d'entreprise,
- . Pacerel (Axe 3 : esprit d'entreprendre),
- . université d'été.

Vouloir entreprendre s'engage à fournir :

- un diagnostic annuel du panorama de la sensibilisation en Rhône-Alpes,
- une étude annuelle sur les intentions entrepreneuriales des étudiants en Rhône-Alpes,
- un rapport d'activité complet sur les conférences, les jeux et toutes les autres manifestations organisés par ou grâce à Vouloir entreprendre (nombre de personnes, lieu, taux de satisfaction),
- une liste d'indicateurs potentiels et leur mode de mise en œuvre permettant d'estimer l'incidence de l'action de Vouloir entreprendre à moyen terme sur le taux de création chez les publics ciblés.

. Les dépenses :

Les principaux postes de coûts sont les salaires (équivalent 4 personnes à temps plein) et les frais d'organisation des différents événements (conférences, jeux, outils pédagogiques).

. Le financement prévisionnel :

Recettes	Montant	Pourcentage
communauté urbaine de Lyon	150 000 €	39,90 %
région Rhône-Alpes	150 000 €	39,90 %
région Rhône-Alpes : programme Inca	60 660 €	13,70 %
souscription des adhérents	81 700 €	18,50 %
total	442 360 €	100,00 %

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention de partenariat pour l'année 2004 avec l'association Vouloir entreprendre.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 150 000 € pour l'exercice 2004 à l'association Vouloir entreprendre.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,